



Adapter, diversifier, articuler : pour faire autrement

Fabienne Quiriau, Directrice générale adjointe de l'UNASEA

Trois intentions fortes contenues dans le cadre de la réforme de la protection de l'enfance consacrée par la loi du 5 mars 2007.

- **Que faut-il adapter, diversifier, articuler ?**

Si la loi du 5 mars 2007 réforme relativement peu les fondements juridiques de la protection de l'enfance, en revanche, elle a un impact fort sur les organisations, les procédures, les actions, les pratiques.

Et c'est bien à cela que renvoie l'intitulé de nos journées. D'autres termes auraient pu tout autant correspondre : aménager, transformer, rénover, innover, ou complémentarité, transversalité, collaboration, coopération, partenariat, coordination, etc.

Ces termes, et de nombreux autres, induisent avec quelques nuances, une évolution, une mutation, en définitive le **changement**. Tous ces termes ramènent à l'intention de « **faire autrement** », et plus précisément de « **faire ensemble** », de « **faire avec** ».

Ces termes seront sans doute abondamment employés au cours de ces deux journées. Leur usage croissant par ailleurs, jusqu'à l'abus parfois, signifie t-il qu'ils étaient absents du vocabulaire d'avant la loi, absents des esprits et des intentions à **faire autrement et ensemble** ? Certainement pas. Des initiatives et des partenariats se sont développés avant même la loi, certains plus formalisés que d'autres, dépendants souvent de la volonté des uns et des autres, rendant incertaine la pérennité des collaborations et des actions.

- **Adapter, diversifier, articuler : pour quelles finalités ?**

L'intitulé de ces deux journées ne doit pas laisser penser que nous nous en tiendrons à l'organisation, aux procédures, ou aux dispositifs. Ce ne sont pas là les finalités de la loi, mais les moyens sur lesquels porte le changement, pour parvenir à plus de **cohérence** et de **continuité**, selon les termes mêmes du texte.

Les finalités, faut-il le rappeler, ce sont notamment **l'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins fondamentaux, le respect de ses droits**. Cela suppose la prise en compte de l'enfant, au plus juste, au plus près, dans sa globalité, compte tenu de son environnement familial et de proximité.

L'enfant, ses parents, son environnement familial ont une place primordiale dans le dispositif de protection de l'enfance, place que renforce la loi. Ils seront donc très présents dans nos réflexions, ils ne cesseront de nous interroger quant à leur rôle, à leurs droits, à leur implication, et quant aux réponses apportées.

Leur place sera d'autant plus préservée si tous les acteurs qui interviennent à un titre ou à un autre sont

au clair avec **les objectifs** généraux (ceux de la loi) déclinés en objectifs départementaux,
au clair avec ce qu'il est attendu d'eux, autrement dit ce qu'il en est de **leurs missions** pour la protection de l'enfant,

au clair sur la manière de **procéder avec les autres**, ceux qui participent ou apportent leur concours à la protection de l'enfance.

- **Comment parvenir à adapter, diversifier, articuler ?**

Si le dispositif est remis en question, il n'est cependant pas remis en cause. C'est toute **une dynamique de rénovation** du dispositif de protection de l'enfance qui est suscitée depuis deux ans. Cette dynamique implique que les acteurs se mettent en mouvement, dans **le temps nécessaire**, sous l'impulsion du président du conseil général que la loi consacre dans son rôle pivot. A ce titre, il impulse, organise, associe, coordonne ; il est référent et garant.

Il s'agit donc d'un changement à engager, partiel, ou plus ou moins profond selon les territoires. Mais la loi suffit-elle à changer les choses ? Afin que cela ne soit pas qu'une incantation, quelles conditions réunir pour accompagner ce changement ?

Sans doute, faut-il **une volonté** et **une impulsion politique**, de la part des conseils généraux en premier lieu, mais également de l'Etat, et des responsables associatifs.

Sans doute faut-il aussi développer des **stratégies de territoires** assises sur des politiques locales lisibles, définies dans la concertation, mises en œuvre de manière coordonnée.

Sans doute, faut-il enfin se réinterroger sur **les manières de faire** : avec l'enfant, les parents, avec les autres professionnels. Cela remet ainsi en question le partage des informations, la pratique de l'évaluation, le processus de décision, l'élaboration d'un projet pour l'enfant, la mise en œuvre des réponses, les modalités du suivi, tout cela dans le respect de la place, du rôle et des compétences de chacun.

- **Dans un contexte peu propice, quelle place pour un tel changement ?**

Le processus de changement est à l'œuvre, non sans susciter des interrogations que beaucoup partagent.

Comme chacun sait, toute réforme est en soi déstabilisante eu égard à ce qu'elle remet en question. Elle peut générer de l'inquiétude, voire même de la suspicion lorsque d'autres textes ou d'autres réflexions ambiantes viennent apporter de la confusion. C'est bien le cas de cette loi qui avant même son adoption, et depuis sa mise en application ne cesse de connaître des procès d'intention.

En outre, la parution tardive des textes d'application, le non abondement du fonds de protection de l'enfance n'en facilitent pas l'application.

Dans un contexte à maints égards difficile, il est légitime de s'interroger quant à **l'avenir de la protection de l'enfance : quel sort pour cette réforme** qui porte un tel changement ? tout simplement **quelle place pour l'enfant et sa famille** ?

Avons-nous, par ailleurs, à redouter de la concurrence d'autres dispositifs sociaux et médico-sociaux en place et à venir ? A redouter des réformes qui se profilent ? A craindre des restrictions budgétaires amputant les marges de manoeuvre ?

La question des moyens nécessaires pour engager ce changement ne manquera pas d'être posée. Sommes-nous acculés aujourd'hui à **faire plus** à moindre coût ou **s'agit-il de faire autrement** à budgets constants au mieux, en baisse au pire ?

Nous avons à nous poser cette question sans détour. Chaque intervenant aura d'ailleurs à se la poser particulièrement au cours de ces journées.

A la place où ils se situent, les intervenants feront part de leurs observations, des initiatives locales qu'ils vivent au quotidien, de leurs propres réflexions à propos du changement, de **ce qu'il leur apparaît nécessaire** d'adapter, de diversifier, d'articuler et **comment**.

Ils nous diront aussi les **difficultés** et les **limites** qu'ils perçoivent.